

Conseil portuaire du 11 juin 2010

Saint-Denis d'Oléron

Présents :

Alain LE BIAN, Adjoint à M. Le Maire,
 Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,
 Rodolphe MOUCLIER, Maître du Port,
 Jean ALVERNHE, Serge BITEAU, Paul MERCIER représentant les usagers du port,
 Colette TALMON, André DECHENE représentant les associations,
 Michel ZIZARD, membre suppléant.

Absents excusés : Jean-Michel MASSE, M. Le Maire, Julien BAYOD représentant les professionnels.

Absents : Evelyne CAVEL, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Secrétaire de séance : Karine HURBAULT.

Ordre du jour :

- Bilan 2009,
- Transfert de sable,
- Etat des travaux - Capitainerie,
- Contrats de longue durée (« Amodiations »),
- Cas particuliers,
- Questions diverses.

1- BILAN 2009

Monsieur Le Bian fait état des comptes administratifs de 2009 (section de fonctionnement et d'investissement), et énonce le budget primitif 2010.

Pour électricité, eau, entretien...

Dépenses de fonctionnement 2009					
Chapitre	Libellé	CA 2009	Zone commerciale	Port de plaisance	Pontons pêcheurs
11	Charges à caractère général	364 276,00 €	4 514,00 €	359 432,00 €	330,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	154 020,00 €	15 402,00 €	136 308,00 €	2 310,00 €
65	Autres charges de gestion courante	25 777,00 €		25 777,00 €	
66	Charges financières	327 393,00 €	70 675,00 €	256 718,00 €	
67	Charges exceptionnelles	21 430,00 €		21 430,00 €	
42	Dotations aux amortissements	302 420,00 €		302 420,00 €	
		1 195 316,00 €	90 591,00 €	1 102 085,00 €	2 640,00 €

Remboursement sous-location

Recettes de fonctionnement 2009					
Chapitre	Libellé	CA 2009	Zone commerciale	Port de plaisance	Pontons pêcheurs
70	Prestations de services	1 094 287,00 €	110 372,00 €	979 285,00 €	4 630,00 €
75	Produits divers de gestion courante	5 295,00 €	4 827,00 €	468,00 €	
77	Produits exceptionnels	7 056,00 €		7 056,00 €	
2	Résultat de fonctionnement reporté				
		1 106 638,00 €	115 199,00 €	986 809,00 €	4 630,00 €

Vente de catways

Résultat de la section fonctionnement	- 88 678,44 €	24 608,00 €	- 115 276,00 €	1 990,00 €
Résultat reporté de l'exercice précédent	273 633,70 €			
Résultat cumulé	184 955,26 €			

Dépenses d'investissement 2009					
Chapitre	Libellé	CA 2009	Zone commerciale	Port de plaisance	Pontons pêcheurs
16	Emprunts et dettes assimilées	1 168 617,00 €	1 010 736,00 €	157 881,00 €	
21	Immobilisations corporelles	17 891,00 €		17 891,00 €	
23	Immobilisations en cours	193 866,00 €	69 718,00 €	124 148,00 €	
		1 380 374,00 €	1 080 454,00 €	299 920,00 €	- €

Recettes d'investissement 2009					
Chapitre	Libellé	CA 2009	Zone commerciale	Port de plaisance	Pontons pêcheurs
16	Emprunts et dettes assimilées	60 295,00 €	60 295,00 €		
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	302 420,00 €		302 420,00 €	
		362 715,00 €	60 295,00 €	302 420,00 €	- €

Résultat de la section d'investissement	-1 017 657,13 €	-1 020 159,00 €	2 500,00 €	- €
Résultat reporté de l'exercice précédent	425 804,58 €			
Résultat cumulé	- 591 852,55 €			

Déficit ponctuel dû à un problème de fax au moment des fêtes de fin d'année. Le capital de l'emprunt BFT, remboursé temporairement en 2009 (930 000€) pour économiser des intérêts, n'a pas pu être récupéré pour le 31 décembre comme les années précédentes, et ne figure donc pas dans les recettes d'investissement.

Résultat des deux sections confondues	-1 106 335,57 €
Résultats reportés des deux sections	699 438,28 €
Résultat cumulé des deux sections	- 406 897,29 €

Section de fonctionnement 2010				
	BP 2010	Zone commerciale	Port de plaisance	Pontons pêcheurs
Dépenses de fonctionnement	1 030 544,00 €	172 731,00 €	854 910,00 €	2 903,00 €
Recettes de fonctionnement	1 030 544,00 €	108 000,00 €	917 744,00 €	4 800,00 €

Dépenses d'investissement 2010					
Chapitre	Libellé	BP 2010	Zone commerciale	Port de plaisance	Pontons pêcheurs
16	Emprunts et dettes assimilées	1 330 057,00 €	1 155 491,00 €	174 566,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €		1 500,00 €	
21	Immobilisations corporelles	87 555,00 €		87 555,00 €	
23	Immobilisations en cours	539 243,00 €		539 243,00 €	
		1 958 355,00 €	1 155 491,00 €	802 864,00 €	- €
1	Déficit antérieur reporté	591 852,00 €			
		2 550 207,00 €			

Recettes d'investissement 2010					
Chapitre	Libellé	BP 2010	Zone commerciale	Port de plaisance	Pontons pêcheurs
13	Subventions d'investissement	134 000,00 €		134 000,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 945 000,00 €	1 945 000,00 €		
20	Immobilisations incorporelles				
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	286 252,00 €		286 252,00 €	
		2 365 252,00 €	1 945 000,00 €	420 252,00 €	- €
1	Excédent de fonctionnement capitalisé	184 955,00 €			
		2 550 207,00 €			

Un atelier sera construit en limite du camping municipal après la saison 2010 (atelier mixte au camping et au port). Une partie sera consacrée aux deux associations : APA et APNEE (les bâtiments actuels seront démolis).

2- TRANSFERT DE SABLE

M. CHARLET indique que le dragage des pièges à sable a été effectué par l'entreprise BESSON. Le volume de sable enlevé est de 14000m³ (sable transféré sur la plage du Boulevard de l'Océan).

Le coût au mètre cube est nettement inférieur aux années passées : 1.89€/m³ (contre 3€/m³ l'année précédente).

M. MOUCLIER signale que le premier piège à sable n'a pas été totalement vidé, il reste environ 4000m³. Le chantier, prévu par l'autorisation de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) devait avoir lieu du 26/02/2010 au 06/03/2010. Du fait de la tempête Xynthia, il a été interrompu momentanément, a pris du retard et n'a pas été terminé.

Pour l'année prochaine une nouvelle procédure devrait être mise en place : en effet, pour pouvoir déposer le sable sur la plage, un dossier d'étude d'impact, valable 10 ans, devra être constitué préalablement. Plusieurs sociétés ont été consultées : l'entreprise TECHMAR a été retenue.

M. DECHENE s'interroge sur les coûts futurs du dragage avec la mise en place du Parc Naturel Marin car il est possible qu'on ne puisse plus rejeter la vase en mer, mais qu'il faille la traiter à terre.

3- ETAT DES TRAVAUX - CAPITAINERIE

Les travaux de la capitainerie se sont déroulés dans les délais prévus, de février à fin mai 2010.

L'accueil se situe désormais au rez-de-chaussée : il intègre un point internet, et un espace détente.

Un local a été réservé au rez-de-chaussée pour recevoir l'APPSD. Mme TALMON en remercie la municipalité.

L'étage a été divisé en deux : la partie Sud accueille désormais CHASSIRON FM, la partie Nord et la vigie restant à l'usage du personnel du port.

Une inauguration aura lieu le 25 juin 2010 à 18h30 sur place.

4- CONTRATS DE LONGUE DUREE (« AMODIATIONS »)

M. CHARLET annonce qu'il serait préférable de ne pas renouveler les contrats de longue durée (amodiations) de 4 ou 7 ans, arrivant à échéance le 1^{er} juillet (122 à ce jour).

M. LE BIAN précise, qu'à l'origine, les annuités des emprunts étaient en « dents de scie ». Il était alors préférable et nécessaire d'obtenir des revenus provenant de contrats de longue durée, lorsque les annuités des emprunts étaient les plus élevées.

Ces emprunts ont été par la suite renégociés afin d'obtenir des annuités constantes.

M. CHARLET souligne donc que le passage des contrats de longue durée en contrats annuels permettrait une gestion plus facile avec des revenus linéaires (et un gain d'environ de 10K€ par an).

Après enquête auprès des ports voisins, il s'est avéré que ces contrats de longue durée n'existent presque plus.

Il apparaît possible comptablement de faire ce choix (c'est à dire se passer de l'apport du renouvellement des amodiations) ; autant donc le faire rapidement.

M. MERCIER et M. ZIZARD notent tout de même que cette décision est peut être prise un peu précipitamment.

M. CHARLET explique alors qu'il est préférable de modifier ces contrats à partir du 1^{er} juillet de cette année sachant qu'il y a peu de contrats arrivant à échéance, contrairement aux années suivantes (2010 : 15, 2011 : 32, 2012 : 49).

La Commune continuera à rembourser les titulaires de contrat (**annuel**) en cas de sous-location : 30% du montant de la sous-location qu'elle encaisse (pour toute absence déclarée supérieure à 7 jours sur une année civile). Tant que le contrat (**de longue durée**) ne sera pas arrivé à échéance, le remboursement de la sous-location restera de 60% du montant de la sous-location.

M. CHARLET rappelle que le transfert éventuel des contrats de longue durée entre deux plaisanciers sera étudié au cas par cas, et que la Commune se réserve le droit de reprendre le poste d'amarrage (conformément aux articles 4 et 5 du contrat de garantie).

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5- CAS PARTICULIERS

M. CHARLET fait part aux membres du Conseil Portuaire de divers cas particuliers :

1- La redevance portuaire de M. GARENNE, bateau « LOLA » amarré sur le ponton visiteurs, est calculée depuis de nombreuses années dans la catégorie des 12m à 12,99m (pour une longueur réelle est de 23m HT). Cette décision avait été prise du fait que LOLA n'accoste pas au port de Saint-Denis en juillet et août, et rarement en juin et septembre, sans qu'aucune sous-location ne lui soit remboursée.

M. CHARLET propose donc de calculer sa redevance sur la base de sa longueur réelle, mais de lui accorder en contrepartie un abattement de 20% (abattement prévu pour les écoles de voile).

La proposition est acceptée à l'unanimité.

2- Suite au décès de M. AUGRIS Serge (titulaire d'un contrat annuel au port), M. MAUSSE Gérard (copropriétaire du navire à 50% depuis trois ans), demande que le contrat soit transféré à son nom.

Après concertation, les membres du Conseil Portuaire ont émis un avis favorable, sous réserve que M. MAUSSE devienne l'unique propriétaire du bateau. Ce choix demandera encore à être validé par le Conseil Municipal début juillet 2010.

6- QUESTIONS DIVERSES

1- M. CHARLET annonce que M. BAYOD Julien, représentant les professionnels du nautisme au Conseil Portuaire, a fait part de sa volonté de se retirer du conseil et propose M. GAS Sébastien comme titulaire et M. SAVINEL Stéphane (gérant de la société Escale Technique) comme suppléant.

Les membres du Conseil Portuaire sont favorables au choix de M. Le Maire d'un professionnel parmi ceux intéressés par le poste.

2- M. CHARLET indique que l'an passé, 27 personnes inscrites sur la liste d'attente, ont décliné une proposition d'obtention d'une place à l'année, mais ont tout de même gardé leur rang sur cette liste.

Il suggère donc que toute personne, qui décline une proposition, perde son rang.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3- M. BITEAU annonce qu'une enquête a été réalisée auprès de propriétaires des bateaux du ponton K concernant la fermeture éventuelle de la passerelle d'accès à ce ponton ; les causes en sont principalement les vols (pare-battages, défenses de ponton, câbles électriques d'alimentation bateau, tuyau d'alimentation d'eau potable), ainsi que la présence de personnes se promenant sur la panne.

Les résultats de l'enquête sont les suivants :

8 propriétaires sont opposés à la fermeture du ponton estimant que cela ne servirait à rien dans la mesure où des bateaux en escale stationnent dans les places laissées vacantes et qu'il est illusoire de demander à ces plaisanciers de passage la même rigueur qu'aux titulaires des postes d'amarrage.

6 propriétaires sont neutres et verraient plutôt une fermeture pendant la période hivernale sous réserve d'une grande commodité d'emploi du système de fermeture et ce, à un moindre coût.

5 propriétaires souhaitent une fermeture permanente, efficace et sûre : portillon électrique au milieu de la passerelle avec digicode, herse anti-contournement, bouton d'ouverture électrique au bas de la passerelle.

Après concertation, M. CHARLET propose d'attendre avant de prendre une décision définitive et d'en reparler au prochain Conseil Portuaire.

La signalisation, pancarte soulignant l'aspect privé des installations (comme cela existe déjà sur l'accès des autres pannes du port), va être repositionnée au ponton K.

4- M. MERCIER signale qu'il n'y a pas d'échelle plongeante sur le ponton K.

M. MOUCLIER répond qu'il s'agit d'un oubli et que cela va être rétabli rapidement.

5- M. BITEAU annonce que des propriétaires de bateaux du ponton K aimeraient avoir à leur disposition un chariot pour transporter leur matériel lourd et encombrant (comme cela existe déjà pour les pannes A, B et C), et disposer d'un abri à vélos, du côté du parking sur la zone technique.

Leur proposition serait l'aménagement du bâtiment sanitaire jaune, possédant déjà un emplacement couvert avec une dalle bétonnée facile à fermer.

M. MOUCLIER signale qu'il serait intéressant de connaître la capacité nécessaire de cet abri avant de l'envisager.

M. CHARLET est favorable à cette demande.

6- M. BITEAU demande à ce que les plaisanciers aient l'autorisation de nettoyer à la brosse leurs bateaux sur la cale de mise à l'eau, dans la limite d'un par jour, uniquement hors week-end et hors juillet et août. Le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques a publié la recommandation suivante :

« Il existe 3 niveaux de travaux liés au nettoyage des coques de bateaux :

le nettoyage à la brosse,

le gommage de la couche superficielle à haute pression,

le ponçage – décapage par sablage.

Ces deux dernières opérations qui correspondent au carénage doivent être effectuées dans une aire aménagée conforme.

Il convient pour les gestionnaires d'inclure dans le règlement intérieur des ports de plaisance que, si le premier niveau de nettoyage est autorisé à flot, contre une jetée ou dans les cales non aménagées, en revanche le second et le troisième niveau doivent s'effectuer sur des espaces où la collecte des effluents est traitée. »

Compte tenu de la difficulté à surveiller les abus, M. CHARLET décide qu'il est préférable d'attendre le prochain Conseil Portuaire pour statuer.

7- M. DECHENE demande à ce que le débit individuel de la bande passante pour la connexion WIFI soit augmentée.

M. MOUCLIER signale qu'une demande sera faite auprès de notre fournisseur d'accès afin de connaître la faisabilité du projet.

La séance est levée à 18h15.